



Camp de jour 2020 - Aide financière



Critères d'admissibilité

Pour être admissible, votre revenu familial avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué ci-dessous selon le nombre de personnes dans votre famille.

1 personne 25 921\$
2 personnes 32 270\$
3 personnes 39 672\$
4 personnes 48 167\$
5 personnes 54 630\$
6 personnes 61 613\$
7 personnes 68 598\$

Tableau de seuil de revenu selon Statistiques Canada 2018 pour une région de 500 000 habitants et plus

Pour vous inscrire :

Vous devez vous rendre à nos bureaux au 530, rue Delage et présenter obligatoirement une preuve de revenu. La démarche est effectuée en toute confidentialité. Seul Loisirs des Hauts-Sentiers a accès à l'information sur la situation personnelle des personnes inscrites.

Documents à fournir :

Déclaration de revenu (rapport d'impôt) ou carnet de réclamation (bénéficiaires de l'aide sociale) et preuve d'inscription (facture Qidigo).

Quand formuler une demande ?

Dès que l'inscription au camp de jour est complétée.

Nous tenons à préciser que les compensations offertes dépendent des demandes reçues selon le montant disponible pour le Programme d'aide financière du camp de jour 2020.